

SÉANCE DU LUNDI 31 MAI 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 57
Ayant pris part à la délibération : 53
- Présents : 48
- Pouvoirs : 5

Date de convocation :

Mardi 25 Mai 2021

Affichage effectué le :

08 juin 2021

Mise en ligne le :

08 juin 2021

OBJET :

**Délibérations prises par le
Bureau communautaire
décisionnel de la Communauté
d'Agglomération Hérault
Méditerranée sur délégation :
compte rendu au Conseil
Communautaire**

N° 003607

Question N°37 à l'O.J.

**Rubrique dématérialisation : 5.2 Fonctionnement
des Assemblées**

L'an deux mille vingt et un et le lundi trente et un mai à dix-huit heures.
Le Conseil Communautaire d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO représenté par Mme Véronique MOULIÈRES. **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Eve ESCANDE, M. Sébastien FREY, Mme Véronique REY, M. Jérôme BONNAFOUX, M. Stéphane HUGONNET, M. Thierry DOMINGUEZ, Mme Chantal GUILHOU, M. François PEREA, Mme Véronique SALGAS, M. Thierry NADAL, Mme Nadia CATANZANO. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Marie-Laure LLEDOS, M. André ALBERTOS, Mme Simone BUJALDON. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN, Mme Virginie DORADO. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ représenté par Mme Françoise AVILEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** Mme Nicole RIGAUD, M. Philippe AUDOUI. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE :** M. Edgar SICARD, Mme Jocelyne BALDY. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIÈRE, Mme Aurélie MIALON, M. Jean-Marie BOUSQUET, M. René VERDEIL, M. Alain VOGEL-SINGER. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN, Mme Marie-Aimée POMAREDE. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS SAINT-THIBÉRY : M. Jean AUGÉ. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL représentée par M. Jean-François BARRACHINA. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIÈRE. **VIAS :** Mme Sandrine MAZARS, M. Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Olivier CABASSUT.

Absents Excusés :

AGDE : M. Ghislain TOURREAU. **PEZENAS :** Mme Danièle AZEMAR. **SAINT-THIBÉRY :** Mme Joséphine GROLEAU. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Sylviane PEYRET donne pouvoir à M. Jérôme BONNAFOUX, Mme Christine ANTOINE donne pouvoir à Mme Eve ESCANDE, Mme Françoise MEMBRILLA donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. André FIGUERAS donne pouvoir à M. Thierry NADAL. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS donne pouvoir à M. Philippe AUDOUI.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE

RECU EN PREFECTURE

Le 03 juin 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210531-D00360710-DE

- ✓ *VU la délibération n°3220, en date du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;*
- ✓ *VU la délibération n°3222, en date du 11 juillet 2020 et la délibération n°3232 en date du 21 juillet 2020 portant élection des 15 Vice-Présidents ;*
- ✓ *VU la délibération n°3224, en date du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du Bureau communautaire ;*
- ✓ *VU la délibération du Conseil Communautaire n°3281 du 21 juillet 2020 portant sur la délégation de pouvoir de l'organe délibérant au Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.*

Le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été amené à prendre des délibérations dans le cadre de sa délégation de pouvoir donnée par l'Organe délibérant par délibération du 21 juillet 2020 afin de faciliter le fonctionnement courant de l'EPCI.

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte de l'ensemble des délibérations prises par le Bureau communautaire au cours des séances des 03 mai et 17 mai 2021 dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau communautaire.

BUREAU DÉCISIONNEL DU 03 MAI		
DÉLIBÉRATIONS		
THÈME	N° de l'acte	Intitulé de l'acte
Marchés publics	N°003548	<p>Marché n°20005 – Travaux de déconstruction et de désamiantage de bâtiments du PAEHM « La Méditerranéenne » : approbation de l'Avenant n°3 de plus-value de 87 510 € HT avec l'Entreprise « JM DÉMOLITION », titulaire du marché afin de réaliser les travaux de désamiantage suite aux diagnostics d'amiante réalisés pendant les travaux sur trois maisons (C5, C7 et C9), portant ainsi le marché à la somme de 1 892 771,78 € HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tranche ferme de 307 264 € HT. - Une tranche optionnelle 1 de 1 364 725 € HT. - Une tranche optionnelle 2 de 75 207,90 € HT. - Une PSE1 tranche ferme de 27 374,88 € HT. - Une PSE1 tranche optionnelle 1 de 118 200 € HT.
Stratégie territoriale Mobilités	N°003549	<p>Pôle d'Echange Multimodal à Agde : approbation de la demande de financements dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Ministère chargé des transports, dont les premières estimations financières du projet global s'élèvent à 24 millions d'euros, dont près de 11 millions pour la mise en accessibilité financée à 75 % par la Région et 25% par l'Etat (dans la limite de 2 Millions d'euros).</p>
Environnement et Littoral	N°003550	<p>Traitement des désordres urgents sur les digues de Cazouls d'Hérault et Florensac : approbation des demandes de subventions auprès des partenaires qui seraient susceptibles d'aider financièrement cette opération estimée à 350 000 € HT sur les années 2021-2022, comprenant les coûts de maîtrise d'œuvre, de missions annexes et de travaux</p>
	N°003551	<p>Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Basse Vallée de l'Hérault : approbation des demandes de subventions pour les tranches 3,4 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds européens de développement régional : 73 291,92 € (52,67 %) - Région Occitanie : 10 199,92 € (7,33%) - Conseil Départemental de l'Hérault : 27 830,61 € (20 %)
	N°003552	<p>Programme pluriannuel de restauration et "entretien des cours d'eau des Verdisses : approbation des demandes de subvention pour les tranches 4 et 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds européens de développement régional : 47 816,02 € (60 %) - Conseil Départemental de l'Hérault : 15 938,67 € (20 %) - Autofinancement : 15 938,67 € (20 %)
Habitat	N°003553	<p>« PROMOLOGIS S.A. D'HABITATION LOYER MODÉRÉ » réalise une opération de 30 logements locatifs sociaux dénommée « <i>Origin</i> » située boulevard du soleil à Agde. La CAHM a été sollicitée pour garantir les prêts nécessaires au financement de cette opération d'un montant de 2 064 786,00 €. La garantie porte sur 75 % du montant total des emprunts, soit 1 548 589,50 €.</p>
	N°003554	<p>« 3F OCCITANIE » réalise une opération de 42 logements locatifs sociaux dénommée « Mont Saint Loup » située 4, chemin d'Agde au Mont Saint Loup à Agde. La CAHM a été sollicitée pour garantir les prêts nécessaires au financement de cette opération d'un montant de 1 321 733,00 €. La garantie porte sur 75 % du montant total des emprunts, soit 991 299,75 €.</p>
	N°003555	<p>La Caisse des Dépôts et Consignations a consenti à la Société « 3F Immobilière Méditerranée » un prêt d'un montant initial de 4 605 297 euros finançant l'Opération « Conscrits, Parc social public, Acquisition en VEFA » de 39 logements situés rue des Conscrits à Agde. En raison du transfert de Patrimoine de la Société « 3F Immobilière Méditerranée » à « 3F SUD » puis à « 3F OCCITANIE, la CAHM a approuvé le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt n°1 : PRÊT CDC PLUS - Prêt n°2 : PRÊT CDC PLUS FONCIER - Prêt n°3 : PRÊT CDC PLAÏ - Prêt n°4 : PRÊT CDC PLAÏ FONCIER

Politique de la Ville	N°003556	Tiers-Lieu « La Petite-Fabrique » - candidature appel à projets « Labellisation Tiers-Lieu Occitanie » : approbation des demandes de subventions auprès de l'État et de la Région Dépenses prévisionnelles : 100 270 euros <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier et matériel : 36 520 € - Prestations externes : 12 000 € - Personnel affecté à l'opération : 45 000 € - Dépenses indirectes : 6 750 € Ressources prévisionnelles : 100 270 euros <ul style="list-style-type: none"> - Région : 15 000 € - Fonds propres : 43 270 € - Recettes générées : 42 000 €
Filières et Productions	N°003557	Vœu de soutien à la création d'un fonds de solidarité départemental aux filières agricoles suite à l'épisode du gel survenu dans la nuit du 07 au 08 avril 2021 qui a ravagé les vergers et le vignoble avec de graves conséquences sur les bourgeons éclos prématurément et brûlés par ce froid exceptionnel.
Eau, Assainissement et Pluvial	N°003558	Raccordement de la commune de Portiragnes au réseau d'eau potable de la CABM-communes de CERS dont le montant est estimé à 3 023 117,50 € HT : approbation de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.
	N°003559	Réalisation de la tranche 3.2 des travaux d'assainissement liquide des quartiers périphériques de la commune urbaine de Tata au Maroc dans le cadre du mécanisme 1 % loi Oudin dans le domaine de l'eau et l'assainissement liquide : approbation de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Coût de la tranche 3.2 établi à la somme de 862 216 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - La partie marocaine contribue à hauteur de 51,86 % soit 447 216 € ; - La partie française participe à hauteur de 48,14 % soit 415 000 €, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> · 400 000 € pour l'Agence de l'eau RMC, représentant 46,40 % du projet global, · 15 000 € pour la CAHM, soit 1,74 %.
	N°003560	Adhésion au réseau régional Multi-Acteurs Occitanie Coopération (1 500 €/an) dans le cadre des coopérations décentralisées entre la CAHM et les communes de Tata au Maroc et Ziguinchor au Sénégal.
Emploi et Formation	N°003561	Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault : approbation de la convention d'objectifs et de partenariat pour l'exercice 2021 qui définit les rapports et les obligations respectives entre la MLI et la CAHM afin d'orienter les actions sur le territoire et les publics ciblés dans le cadre des prescriptions inhérentes à la subvention annuelle de fonctionnement et aux frais et charges liés à l'occupation des locaux.

BUREAU DÉCISIONNEL DU 17 MAI		
DÉLIBÉRATIONS		
THÈME	N° de l'acte	Intitulé de l'acte
Politiques contractuelles	N°003562	Approbation du protocole d'intention pour un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) entre l'Etat et la CAHM qui témoigne de la volonté commune d'engager une démarche d'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre de la politique contractuelle pour la période 2021-2027
Marchés publics	N°003563	Fournitures de végétaux - attribution des marchés à bons de commande : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 « Arbres »..... BRL ESPACES NATURELS - Lot 2 « Arbustes »..... PÉPINIÈRES JACQUET - Lot 3 « Fleurs »..... ETS HORTICOLES MAGUY - Lot 4 « Palmiers et plantes exotiques » POUSSE CLANET - Lot 5 « Semences et bulbes »..... INFRACTUREUX - Lot 6 « Tapis fleuris »..... EARL DES VILLASSOLS - Lot 7 « Plants forestiers »..... PÉPINIÈRES DANIEL SOUPE - Le lot 5 relatif à la « fourniture de semence et de bulbes » est déclaré infructueux
	N°003564	Marché de fourniture de matériels de cantonnier : autorisation de signature des accords-cadres à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres
	N°003565	Marché de nettoyage et de curage des canalisations, regards, séparateurs d'hydrocarbure, bacs à graisse, stations d'épuration, lagunes sur le territoire de la CAHM : lancement de la consultation et autorisation de signature des marchés sans minimum ni maximum à intervenir

Marchés publics	N°003566	Travaux d'extension et de réhabilitation des réseaux d'eaux humides sur l'ensemble des communes - lancement de la consultation et autorisation de signature du marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum à intervenir : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 « nettoyage et le curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbures, bacs à graisses, station d'épuration, lagunes, secteur Nord » pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT/an ; - Lot 2 « nettoyage et le curage des canalisations, regard, séparateurs d'hydrocarbures, bacs à graisses, station d'épuration, lagunes, secteur Sud » pour un montant estimatif de 50 000,00 € HT/an
Systèmes d'information et numérique	N°003567	Adhésion à Hérault DATA, portail Open Data du Département de l'Hérault (loi République Numérique) : approbation de la convention de partenariat et désignation de M. Laurent DURBAN, Vice-Président au sein du Comité de pilotage
Environnement et littoral	N°003568	Construction de la digue rattachée de la commune de Portiragnes-plage : approbation de la modification du Plan de financement des missions pré-opérationnelles et demandes de subventions Le coût global de l'opération actualisé est de : 435 525,00 € HT. <ul style="list-style-type: none"> - Fonds européens de développement régional (Feder)..... 85 228,60 € (19,57 %) - Etat-Prévention des risques naturels majeurs dit fon d Barnier.. 176 086,40 € (40,43 %) - Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée..... 87 105,00 € (20 %) - Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée..... 87 105,00 € (20 %)
	N°003569	Approbation de la convention quadripartite (CAHM, CABM, EPTB Fleuve Hérault, CEN Occitanie) ayant pour objet de définir le cadre général de coopération entre les structures pour conduire une politique de gestion des zones humides de la plaine de la Thongue, Secteur de Servian-Montblanc-Saint Thibéry dans le cadre de leur reconquête et leur préservation
Politique de la ville	N°003570	Action cœur de ville : demande de subvention auprès de la Banque des Territoires pour le co-financement d'un poste de manager de commerce pour le centre-ville d'Agde qui pour mission de mettre en place un dispositif de gestion du centre-ville promouvant l'animation commerciale, l'accessibilité, la qualité de vie et l'habitat en incluant tous les acteurs concernés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

- **PREND ACTE** des Délibérations prises par le Bureau communautaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en la matière.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

***Le Président
Gilles D'ETTORE***

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#